

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 12 Mai 2017

OBJET : Ratification de deux déplacements internationaux :

- Un déplacement sur Bruxelles en Belgique, du 16 au 17 novembre 2016,
- Un déplacement sur Osaka et Kobe au Japon, du 04 au 10 décembre 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de :

- confirmer la réalisation des déplacements à Bruxelles et au Japon aux dates respectives du 16 au 17 novembre 2016 et du 4 au 10 décembre 2016, autorisés par délibérations de la Commission Permanente,
- ratifier les moyens, actions, et résultats mis en œuvre et réalisés à l'occasion de ces missions,
- valider les dépenses qui ont été nécessaires au bon déroulement de ces missions, pour un montant de 518 € pour Bruxelles et 2 824,17 € pour le Japon.

Ces dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée